

Label Objectif CO₂

Des engagements de
réduction des GES de

17,28%

En moyenne pour les
transporteurs engagés

Qu'est ce que le label Objectif CO₂ ?

Il valorise la performance environnementale des transporteurs de marchandises et de voyageurs. Décerné pour 3 ans, il est validé par les représentants du ministère de la transition écologique, de l'ADEME et des organisations professionnelles. Ce label s'inscrit dans le dispositif Objectif CO₂ du programme EVE (Engagements Volontaires pour l'Environnement – Transport et Logistique)

2 755

Entreprises engagées depuis 2018

L'objectif du Label Objectif CO₂ ?

Réduire ses émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) sur 4 axes :

- Renouvellement de notre parc camions : modernisation de notre flotte et acquisition de véhicules neufs.
- Organisation des transports : réduction des kilomètres à vide et optimisation du remplissage de nos camions.
- Utilisation de carburants alternatifs (GNC, Oleo 100, bioéthanol).
Actuellement, plus de 50% de notre flotte roule grâce à une énergie alternative au gasoil
- Formation des chauffeurs à l'éco-conduite et suivi des consommations grâce au système de télématique embarquée

1 073

Entreprises labellisées

[@ObjectifCO₂](https://www.objectifco2.fr)



**ENGAGEMENTS
VOLONTAIRES POUR
L'ENVIRONNEMENT**
transport et logistique



Nos objectifs ?

- Actuellement 52,74% de notre flotte roule grâce à une alternative au gasoil : objectif 72% d'ici 2025
- Diminuer nos émissions de CO₂ de 17,5%